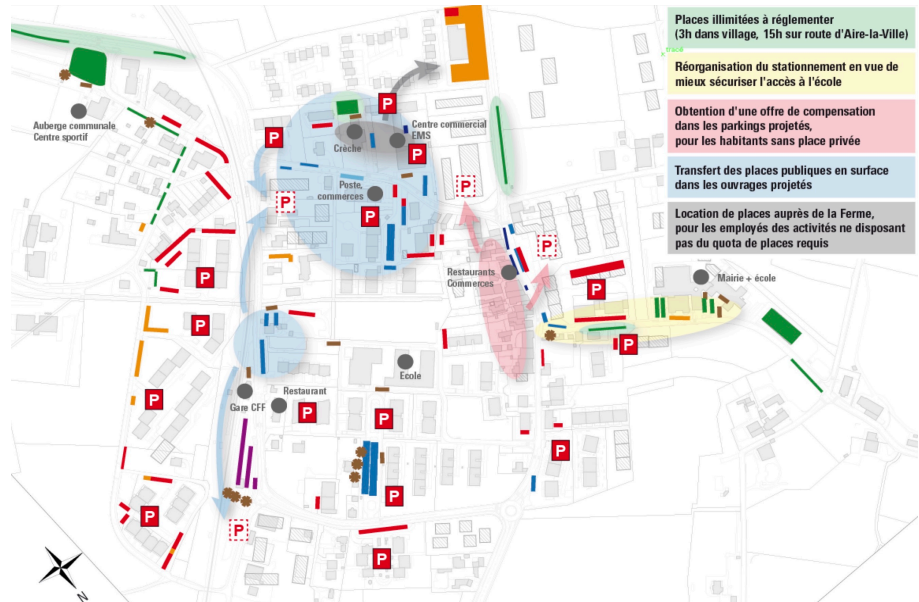


Une gestion du stationnement public adaptée aux besoins d'un village en développement



Synthèse des propositions de mesures de stationnement pour le village de Satigny

Le village de Satigny (4'000 habitants), en couronne de l'agglomération genevoise, connaît une pression croissante du stationnement. Dans certains secteurs du village, l'offre publique jusqu'alors gratuite et sans limitation de durée, était fortement sollicitée par les habitants, le personnel travaillant dans le village, les usagers du train. Il en résultait le sentiment d'une saturation générale, alors que l'offre est loin d'être déficitaire à l'échelle du village. L'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que la réalisation d'un Parc&Rail payant à la gare CFF laissaient craindre une dégradation supplémentaire de la situation.

L'étude mandatée par la commune a permis de cerner et de mieux comprendre les dysfonctionnements et les abus, et de définir des solutions adaptées s'intégrant dans une stratégie d'ensemble cohérente. Elle s'articulait autour des volets suivants :

- ▶ un relevé détaillé de l'offre de stationnement à usage public et de son utilisation,
- ▶ un diagnostic par secteurs, afin d'identifier les spécificités (typologie des usagers, nombre et type de places de stationnement, générateurs de déplacements, etc.),
- ▶ la mise en place d'une stratégie coordonnée pour l'ensemble du village (réglementation harmonisée des places publiques, principes d'aménagement de places pour les vélos et deux-roues motorisés, contrôle du stationnement, etc.),
- ▶ des mesures spécifiques sur chaque secteur.

La stratégie proposée a été mise en oeuvre et répond pleinement aux attentes.

Un inventaire actualisé de l'offre et de son utilisation a été réalisé plus récemment. Il portait cette fois-ci également sur l'offre privée, qui a fait l'objet d'un questionnaire adressé à l'ensemble des régies et entreprises. Cette vue d'ensemble exhaustive a permis de formuler diverses recommandations :

- ▶ adaptation ponctuelle de la réglementation en fonction de l'évolution des besoins,
- ▶ suppression de places dans le cadre de projets de valorisation de l'espace public,
- ▶ planification d'ouvrages en substitution à l'offre en surface dans le cadre du Plan directeur communal à l'étude,
- ▶ dimensionnement du projet de parking du complexe communal (mairie, école, salle communale, halle omnisports, piscine, locaux d'associations, temple, etc.).